



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
6 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2020**

Du 3 au 6 février 2020, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour l'Iraq**

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 46,05 millions de dollars : 6,05 millions provenant de ressources ordinaires et 40 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2020-2024)

Cycle d'assistance : Troisième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Jaune

<i>Domaines de réalisation du plan stratégique</i>		<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	2,0	15,0	17
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	1,0	5,0	6
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1,5	12,0	13,5
Réalisation 4	Dynamique des populations	0,8	8,0	8,8
Coordination du programme et assistance		0,4	0,75	–
<b>Total</b>		<b>6,05</b>	<b>40,0</b>	<b>46,05</b>



## I. Considérations générales

1. La population de l'Iraq a été estimée à 38,1 millions de personnes en 2018, dont 27,4 % sont âgées de 15 à 29 ans. Avec un taux de croissance annuel de 2,8 %, la population devrait atteindre 50 millions de personnes en 2030. Étant donné la population jeune et le taux de croissance actuel de la population, la satisfaction des demandes liées aux services sociaux de base reste un défi qui affecte la stabilité et le développement durable du pays.
2. L'Iraq est un pays à revenu moyen qui connaît une crise prolongée depuis plus de dix ans. Environ 2 millions de personnes sont toujours déplacées, et 71 % vivent en dehors des camps. La crise continue d'avoir des conséquences négatives sur l'infrastructure, en particulier sur le système de santé. Même si le Plan national de développement comportait des réformes du système de santé, au cœur desquelles les soins de santé principaux occupaient une place centrale, le système est toujours principalement axé sur les hôpitaux. En outre, de nombreux agents de santé qualifiés ont quitté le pays et l'exode des jeunes diplômés se poursuit.
3. D'après l'Enquête à indicateurs multiples (MICS-6) de 2018, la mortalité liée à la maternité est de 104 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit une augmentation par rapport aux 84 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012 (d'après des données de l'Organisation mondiale de la Santé). Le ministère de la Santé a mis en place un certain nombre de mesures pour réduire le taux de mortalité liée à la maternité. Cependant, en raison de la crise, il n'est pas possible de mesurer avec précision l'impact de ces efforts. Le taux de fécondité total est passé de 4,5 en 2011 à 3,6 en 2018. Le taux de prévalence de la contraception stagne depuis 2012 aux alentours de 52 %. Le pourcentage de réponse à la demande concernant la contraception s'élève à 78,6 % pour toutes les méthodes contraceptives et à 53,8 % pour les méthodes modernes. En raison du manque de produits dans les établissements publics et de la pénurie de prestataires de services qualifiés, seule la moitié des femmes qui souhaitent espacer ou limiter leurs grossesses voient leur demande de contraception moderne satisfaite.
4. Les violences sexistes, en particulier dans les zones touchées par les conflits et pour les personnes déplacées, restent un problème majeur en Iraq. D'après le système de gestion des informations sur les violences sexistes, environ 70 % des faits se produisent au sein du foyer et sont commis par un partenaire intime. L'enquête MICS-6 montre que 93 % des filles âgées de 15 à 19 ans se sont déjà senties harcelées. Même si l'Iraq a fait des progrès en matière de politiques et de cadres juridiques visant à faire avancer l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, certaines pratiques dangereuses bien ancrées, comme le mariage d'enfants (avec une prévalence de 24,8 %), la mutilation génitale des femmes (dans des poches au nord de l'Iraq) et les meurtres d'honneur, ainsi que l'inégalité des sexes et les faibles systèmes de responsabilisation continuent d'entraver l'accès à la justice et la définition d'une santé sexuelle et reproductive, et de droits y afférents.
5. Il n'existe aucune source fiable et à jour pour les données démographiques et de santé au niveau national. Les programmes sont davantage basés sur des enquêtes thématiques ponctuelles, bien qu'elles manquent de précision et ne puissent pas être entièrement utilisées à des fins d'analyse comparative. Le dernier recensement complet de la population et des logements en Iraq a été réalisé en 1987.
6. En 2018, l'Iraq a entamé une transition vers la stabilité et le développement, rendue possible grâce à la fin du conflit militaire de grande ampleur avec l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL). Cependant, la situation reste instable et le gouvernement doit répondre aux besoins humanitaires et de développement. Tandis que, ces dernières années, les mesures étaient axées sur les premiers secours à

apporter à ceux qui fuyaient l'EIIL, les Iraquiens vulnérables ont désormais des besoins différents : (a) ceux qui subissent un déplacement prolongé sans espoir immédiat de retourner chez eux ; (b) ceux qui sont retournés chez eux, mais qui constatent un manque de sécurité et de services ; (c) ceux qui souhaitent retourner chez eux, mais ne le peuvent pas pour différentes raisons ; et (d) ceux qui vivent dans d'autres régions de l'Iraq et qui ne sont pas touchés par la crise humanitaire, mais qui connaissent une dégradation de la qualité des services et de l'accès à ces services. Pour répondre aux demandes majeures liées aux services de base dans tout le pays, les acteurs humanitaires et du développement devront collaborer afin de pouvoir proposer une gestion intégrée.

7. Le précédent programme de pays a directement permis de sauver des vies parmi les femmes et les filles en fournissant des services intégrés axés sur la santé reproductive et les violences sexistes lors de la gestion de la crise de Mossoul. Parmi les interventions, la rénovation et le remaniement d'hôpitaux gouvernementaux dédiés à la maternité et de cliniques axées sur la santé reproductive dans les zones touchées ont permis d'accélérer la prise en charge et de réduire la pression subie par les établissements dans les zones non impactées. Le programme a touché 1,5 million de personnes grâce à des séances de sensibilisation aux violences sexistes et aux pratiques dangereuses. Il a soutenu le réseau Y-PEER afin de mener des activités autour de la paix et de la cohésion sociale dans 18 gouvernorats.

8. Le programme a appuyé le développement d'une stratégie de planification familiale, d'une stratégie visant à remédier aux violences sexistes et d'une stratégie nationale pour la jeunesse. Il a également soutenu le gouvernement dans la réalisation d'enquêtes sur la population à grande échelle, notamment l'Enquête démographique et sanitaire sur le Kurdistan et l'Enquête nationale sur la jeunesse.

9. Les enseignements tirés de l'évaluation du précédent programme de pays ont permis d'orienter la transition vers le développement : (a) le programme de gestion intégrée ciblant différents groupes de bénéficiaires a été efficace et a joué un rôle crucial dans le maintien de la santé et du bien-être des personnes dans le besoin ; (b) le remaniement des établissements gouvernementaux pour fournir des services a grandement contribué à la durabilité des services après la fin du programme et à la ténacité du système public ; (c) la communication avec des groupes traditionnels et conservateurs capables d'influencer la volonté des autorités et des communautés d'agir à l'égard des problèmes de violence sexiste (en particulier les viols, les mariages d'enfants, les meurtres d'honneur et les mutilations génitales des femmes) est essentielle pour permettre au FNUAP de prendre des mesures concernant ces problèmes ; et (d) un manque de coordination entre le secteur public et le secteur privé entrave la mise en place efficace d'une politique de santé.

## II. Priorités du programme et partenariats

10. Le programme de pays proposé a été conçu en collaboration avec le gouvernement, les agences des Nations Unies, des partenaires de développement, des institutions dédiées aux droits de l'homme et des organisations de la société civile. Il est aligné avec les priorités du gouvernement d'Iraq et du gouvernement régional du Kurdistan, comme indiqué dans la Stratégie de réduction de la pauvreté en Iraq, le Plan de développement national d'Iraq (2018-2022) et la Vision 2030 de l'Iraq. Il est également aligné avec les quatre réalisations du Plan stratégique du FNUAP (2018-2021) et avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) pour l'Iraq (2020-2024).

11. Conformément au nouveau plan-cadre UNSDCF en Iraq, le FNUAP va renforcer les partenariats avec les autres agences des Nations Unies, en particulier pour la

génération de données, notamment en ce qui concerne le recensement 2020, la planification familiale, et la santé sexuelle et reproductive des adolescents. Un plan de partenariat et de mobilisation des ressources a été développé afin de mettre en avant les partenariats stratégiques qui seront renforcés avec les ministères gouvernementaux clés, les donateurs, les réseaux médiatiques, le monde universitaire et le secteur public. Le partenariat avec des organisations de la société civile, notamment des institutions confessionnelles et des organismes dirigés par la jeunesse au sein du pays et de la région, ainsi que les efforts interrégionaux pour la coopération des pays du Sud en voie de développement seront essentiels pour atteindre les communautés, en particulier dans des situations de crise humanitaire.

12. Le programme de pays déploiera plusieurs stratégies au niveau national pour atteindre les objectifs fixés, notamment le dialogue et la promotion de la politique, la gestion des connaissances, le renforcement des capacités, les partenariats stratégiques et, dans les situations de crise humanitaire, la prestation de services. En réponse aux besoins humanitaires d'urgence et aux conséquences de la crise sur les femmes et les filles, le programme soutiendra également des services psychologiques et de santé mentale à destination des plus vulnérables, notamment les personnes qui souffrent de handicaps. Le but global est de renforcer les capacités nationales, en particulier celles des systèmes de santé et des structures dédiées à la condition féminine, afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins humanitaires et de développement, et de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Le programme entend faire preuve de ténacité et intégrer à ses actions la prévention des risques de catastrophes naturelles.

## **A. Réalisation 1 : Santé sexuelle et reproductive**

13. *Produit 1 : Renforcement des capacités nationales pour fournir des services intégrés et haut de gamme liés à la santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes déplacées au sein du pays et les personnes vivant dans des camps de réfugiés.* Le programme (a) développera les services de planification familiale, en se concentrant principalement sur les régions où le taux de prévalence de la contraception est faible ; (b) apportera une assistance technique pour estimer le coût du plan d'action concernant la planification familiale et le mettre en place ; (c) préconisera l'intégration de la planification familiale dans les soins de santé principaux et l'augmentation du budget national alloué à la planification familiale ; (d) fournira une assistance technique et matérielle aux écoles, associations et organismes de réglementation des sages-femmes afin d'améliorer les formations avant et pendant l'emploi ; (e) améliorera la surveillance existante des décès liés à la maternité ainsi que les systèmes de gestion afin de réduire la mortalité liée à la maternité ; (f) soutiendra le développement des capacités des prestataires de services de planification familiale basée sur des droits ; et (g) fournira des services de secours liés à la santé reproductive dans les situations de crise humanitaire.

14. *Produit 2 : Renforcement des capacités nationales pour créer des services liés à la santé sexuelle et reproductive, notamment la communication d'informations, en particulier pour les femmes et les jeunes.* Le programme (a) réalisera des études concernant les freins à l'accès aux services de planification familiale et à leur utilisation ; (b) mènera des campagnes visant à modifier les comportements vis-à-vis de la planification familiale ; (c) sensibilisera la population aux services et aux droits liés à la santé sexuelle et reproductive, et à la planification familiale, et soutiendra l'éducation concernant ces services et ces droits ; (d) communiquera avec les établissements scolaires pour qu'ils intègrent à leurs programmes des modules sur la santé sexuelle et reproductive ; (e) collaborera avec les médias afin de renforcer la

sensibilisation du public aux services et aux droits concernant la santé sexuelle et reproductive, et la planification familiale ; (f) fera appel à des agents de santé et des organisations communautaires pour renforcer la demande liée à la planification familiale ; (g) élaborera des programmes marketing sociaux sur la planification familiale dans les communautés où le taux de prévalence de la contraception est faible ; et (h) améliorera le système d'information pour la gestion logistique afin de renforcer la sécurité de basé liée à la santé reproductive.

## **B. Réalisation 2 : Adolescents et jeunes**

15. *Produit 1 : Les jeunes, en particulier les adolescentes, ont davantage la possibilité de prendre des décisions éclairées concernant leur santé sexuelle et reproductive, et leurs droits, d'exercer leur leadership et de participer à l'instauration d'une paix durable.* Le programme se concentrera sur (a) le soutien à la mise en place de la stratégie nationale pour les jeunes et à la création d'un comité interministériel pour la jeunesse ; (b) le soutien national et communautaire à la suppression des obstacles socioculturels pour les jeunes, en particulier les filles, qui souhaitent bénéficier de services liés à la santé sexuelle et reproductive ; (c) le soutien à l'analyse, à la communication et à l'utilisation des résultats de l'enquête nationale sur les adolescents et les jeunes ; (d) la promotion du dialogue intergénérationnel avec les communautés afin d'instaurer la paix et de créer des initiatives pour la jeunesse ; (e) le soutien à la mise en place du plan d'action pour la jeunesse, la paix et la sécurité ; (f) le soutien aux plates-formes de promotion de l'engagement civique et du volontariat des jeunes ; et (g) le soutien au développement des capacités de leadership, de prise de décisions et de participation pour les jeunes.

## **C. Réalisation 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

16. *Produit 1 : Renforcement des capacités du gouvernement, des institutions dédiées aux droits de l'homme, des organisations de la société civile locale et des communautés afin de prévenir les violences sexistes et d'y répondre, notamment dans les situations de crise humanitaire.* Le programme (a) fournira une assistance technique aux structures dédiées à la condition féminine afin d'examiner les lois et les plans d'action nationaux sexistes, et de contribuer au développement d'une analyse différenciée selon le sexe ; (b) soutiendra la mise en place de la stratégie de lutte contre les violences sexistes, notamment en préconisant la ratification et l'application de la loi contre les violences domestiques ; (c) renforcera les capacités des entités compétentes à coordonner la mise en place et le contrôle de la loi et du plan d'action national afin de lutter contre les violences faites aux femmes ; (d) soutiendra les centres uniques et les hébergements pour les femmes ayant survécu à des violences sexistes ; (e) renforcera les capacités du gouvernement et des prestataires de services liés aux violences sexistes quant au soutien psychologique et à la santé mentale ; (f) fournira des services aux femmes et aux filles, en particulier celles ayant survécu à des violences sexistes dans des situations de crise humanitaire ; (g) préconisera au niveau national l'éradication des mariages d'enfants ; et (h) sensibilisera les organisations confessionnelles et les structures communautaires, et renforcera leurs capacités à éliminer les pratiques dangereuses.

## **D. Réalisation 4 : Dynamique des populations**

17. *Produit 1 : Amélioration des systèmes de données sur la population nationale pour une disponibilité, une analyse et une accessibilité accrues des informations basées sur des preuves concernant la dynamique des populations, pour formuler des*

*politiques basées sur les droits.* Le programme apportera un soutien technique et financier au gouvernement pour (a) réaliser le recensement 2020 de la population et des hébergements, ainsi que l'analyse thématique approfondie des résultats pour les utiliser au niveau national et infranational ; (b) mettre en place des enquêtes nationales, comme l'enquête sociale et sanitaire intégrée sur les femmes irakiennes ou encore l'enquête sur les facteurs déterminants et la prévalence des mariages d'enfants et des handicaps ; (c) intégrer les dynamiques démographiques aux politiques et aux programmes de développement nationaux et infranationaux ; (d) examiner et mettre à jour la politique et le plan d'action liés à la population à l'échelle nationale ; (e) produire des déclarations de principes et des résumés de politiques concernant les problèmes de population critiques, comme le dividende démographique, la migration, le mariage d'enfants, les profils de population et la structure par âge ; et (f) surveiller et suivre les indicateurs liés à la CIPD et aux objectifs de développement durable.

### **III. Gestion du programme et des risques**

18. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne ce programme de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

19. Le programme sera mis en place dans le cadre de l'UNSDCF et sous la coordination du ministère de la Planification et du Développement. Un plan de ressources humaines a été mis au point pour garantir des capacités et des fonctions qui permettront de fournir les résultats attendus et qui donneront au bureau la possibilité de mobiliser des ressources, notamment pour la programmation conjointe, la collaboration avec des donateurs bilatéraux, et la création de partenariats privés et publics stratégiques.

20. La direction du bureau national veillera à la conformité du programme aux politiques et procédures du FNUAP, et continuera de déployer l'approche harmonisée concernant les transferts de fonds. Des partenaires seront choisis en fonction de leur pertinence stratégique, de leur capacité à produire des résultats haut de gamme et de l'analyse appropriée des risques. Le programme réalisera des contrôles ponctuels réguliers des partenaires de mise en œuvre et appliquera les modalités de paiement adéquates.

### **IV Suivi et évaluation**

21. En s'aidant des politiques et procédures du FNUAP, les institutions gouvernementales compétentes et le bureau national du FNUAP suivront et évalueront le programme de pays. Ce processus inclut des visites de suivi conjointes et des examens annuels, des évaluations thématiques ainsi qu'une évaluation finale du programme de pays. Le FNUAP participera également aux évaluations conjointes des Nations Unies, notamment celle du plan-cadre UNSDCF.

22. Le bureau national utilisera un système de suivi personnalisé qu'il a conçu pour le niveau national et infranational afin de renforcer les rapports de résultats. Le FNUAP renforcera le mécanisme de rétroaction auprès des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre afin de façonner la conception et la mise en œuvre d'un

programme basé sur des preuves. Le bureau soutiendra la surveillance et le suivi des objectifs de développement durable, du plan-cadre UNSDCF et de la stratégie de développement national de l'Iraq.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources – Iraq (2020-2024)

**Priorité nationale de développement** : Développement humain et social

**Réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (3.1)** : Les institutions et systèmes renforcés fournissent des services équitables et ouverts axés sur les personnes et basés sur des preuves et sur les besoins, en fonction du sexe et de l'âge des personnes, en particulier pour les populations les plus vulnérables, en se concentrant notamment sur le leadership des femmes dans les processus de prise de décision

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><b>Réalisation 1 : Santé sexuelle et reproductive</b> Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive, et exercent pleinement leurs droits en matière de procréation sans contrainte, discrimination, ni violence</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des femmes en âge de procréer (15-49 ans) dont les besoins de planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes modernes <i>Niveau de référence</i> : 36 % ; <i>Niveau cible</i> : 45 %</li> <li>Taux de prévalence de la contraception : <i>Niveau de référence</i> : 36 % ; <i>Niveau cible</i> : 45 %</li> </ul>	<p><b>Produit 1</b> : Renforcement des capacités nationales pour fournir des services intégrés et haut de gamme liés à la santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les personnes déplacées au sein du pays et les personnes vivant dans des camps de réfugiés</p> <p><b>Produit 2</b> : Renforcement des capacités nationales pour créer des services liés à la santé sexuelle et reproductive, notamment la communication d'informations, en particulier pour les femmes et les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de points de prestation de services proposant des services intégrés liés à la santé sexuelle et reproductive, notamment des services de planification familiale <i>Niveau de référence</i> : 50 % ; <i>Niveau cible</i> : 80 %</li> <li>Nombre de nouveaux bénéficiaires de services liés à la santé sexuelle et reproductive (services gynécologiques prénatals et postnatals, consultation et services d'accouchement sans risques) <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 1,4 million</li> <li>Une stratégie et des plans d'action nationaux de planification familiale dont le coût a été estimé sont en place <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</li> </ul>	Ministère de la Santé ; gouvernement régional du Kurdistan ; directions des services de santé ; organisations non gouvernementales ; Organisation mondiale de la Santé	17 millions de dollars (2 millions provenant des ressources ordinaires et 15 millions d'autres ressources)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de districts au sein des zones ciblées qui possèdent un système d'information fonctionnel pour la gestion logistique afin de soutenir les programmes de planification familiale <i>Niveau de référence</i> : 0 % ; <i>Niveau cible</i> : 100 %</li> <li>Nombre de bénéficiaires ayant reçu des informations qualitatives concernant les services de planification familiale disponibles <i>Niveau de référence</i> : 250 000 ; <i>Niveau cible</i> : 950 000</li> <li>Nombre de nouveaux utilisateurs de méthodes de contraception modernes (nouveaux acceptants) <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 700 000</li> </ul>		



Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Partenaires	Ressources (à titre indicatif)
--	-------------------------------	---	-------------	--------------------------------

**Priorité nationale de développement** : Développement humain et social

**Réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (3.2)** : Les Iraquiens de la société civile et des communautés, en particulier les femmes, ont une plus grande capacité à gérer la conception et la prestation de services équitables et réactifs, ou à y participer ou y contribuer, plus particulièrement pour les populations les plus vulnérables

**Réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (1.3)** : Les Iraquiens participent à des mécanismes efficaces (au niveau national, infranational et communautaire) qui préviennent, réduisent et gèrent les conflits, et contribuent à la cohésion sociale et à une coexistence paisible, en mettant l'accent sur le leadership des femmes et des jeunes dans la prise de décisions, l'instauration de la paix et la réconciliation, et tirent parti de ces mécanismes

<p><b>Réalisation 2</b> : Adolescents et jeunes</p> <p>Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, gagnent en autonomie pour avoir accès à des services de santé sexuelle et reproductive et à des droits en matière de procréation, dans tous les contextes</p>	<p><b>Produit 1</b> : Les jeunes, en particulier les adolescentes, ont davantage la possibilité de prendre des décisions éclairées concernant leur santé sexuelle et reproductive, et leurs droits, d'exercer leur leadership et de participer à l'instauration d'une paix durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de secteurs/d'agences pris en charge pour élaborer des mécanismes institutionnels pour la participation des jeunes au dialogue et à la programmation des politiques, notamment en ce qui concerne les processus d'instauration de la paix <i>Niveau de référence</i> : 1 ; <i>Niveau cible</i> : 3</li> <li>• Proportion de stratégies, politiques et protocoles de santé ciblés pris en charge pour intégrer la santé sexuelle et reproductive des jeunes, en particulier des filles (y compris les filles marginalisées) <i>Niveau de référence</i> : 20 % ; <i>Niveau cible</i> : 70 %</li> <li>• Nombre de jeunes concernés par des programmes de compétences fondamentales, de citoyenneté et d'autres programmes dédiés à la jeunesse visant à prévenir l'extrémisme violent <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Niveau cible</i> : 30 000</li> </ul>	<p>Ministères du Travail et des Affaires sociales ; de la Jeunesse et des Sports ; de la Santé ; de l'Enseignement ; de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; gouvernement régional du Kurdistan ; directions des services de santé ; organisations non gouvernementales ; médias ; Organisation mondiale de la Santé ; UNICEF ; Organisation internationale du Travail</p>	<p>6 millions de dollars (1 million provenant des ressources ordinaires et 5 millions d'autres ressources)</p>
<p><b>Indicateur de réalisation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes et les adolescents dans les zones ciblées en Iraq (y compris les marginalisés) sont impliqués dans la formulation des politiques nationales en matière de santé sexuelle et reproductive <i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</li> </ul>				

**Priorité nationale de développement** : Développement humain et social

**Réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (1.1)** : Des systèmes nationaux et des politiques basés sur les droits de l'homme et adaptés au sexe des individus, le tout étant renforcé, efficace, ouvert et axé sur les personnes, contribuent à l'égalité des sexes, à la promotion de la protection, à la protection sociale, à la cohésion sociale et aux sociétés paisibles, en mettant l'accent sur les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les minorités

**Réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (3.1)** : Les institutions et systèmes renforcés fournissent des services équitables et ouverts axés sur les personnes et basés sur des preuves et sur les besoins, en fonction du sexe et de l'âge des personnes, en particulier pour les populations les plus vulnérables, en se concentrant notamment sur le leadership des femmes dans les processus de prise de décision

<p><b>Réalisation 3</b> : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p>L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et les</p>	<p><b>Produit 1</b> : Renforcement des capacités du gouvernement, des institutions dédiées aux droits de l'homme, des organisations de la société</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dispositions/politiques juridiques ou administratives en projet qui protègent les droits des survivants et soutiennent leur accès à des services de base visant à lutter contre les violences sexistes <i>Niveau de référence</i> : 1 ; <i>Niveau cible</i> : 6</li> </ul>	<p>Ministères de la Culture ; des Droits de l'homme ; de la Justice ; de l'Intérieur ;</p>	<p>13,5 millions de dollars (1,5 million provenant des ressources)</p>
--	---	---	--	--

Réalisation du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Partenaires	Ressources (à titre indicatif)
droits en matière de procréation sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement	civile locale et des communautés afin de prévenir les violences sexistes et d'y répondre, notamment dans les situations de crise humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions nationales dont les capacités sont renforcées afin de pouvoir élaborer des systèmes visant à prévenir efficacement les violences sexistes et les problèmes sexistes en général, et à y répondre <i>Niveau de référence : 6 ; Niveau cible : 12</i></li> <li>Nombre de bénéficiaires de services qualitatifs de lutte contre les violences sexistes, à la fois dans des situations de crise humanitaire et dans des contextes de développement <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 250 000</i></li> </ul>	Parlement ; gouvernement régional du Kurdistan ; organisations non gouvernementales ; médias ; Organisation mondiale de la Santé ; UNICEF ; Nations Unies ; ONU-Femmes	ordinaires et 12 millions d'autres ressources)
<b>Indicateur de réalisation :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de filles et de femmes âgées de 15 ans et plus, ayant déjà été ou étant en couple, qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime ancien ou actuel au cours des 12 derniers mois, par âge et lieu de l'événement <i>Niveau de référence : 59 % ; Niveau cible : 40 %</i></li> </ul>				
<b>Priorité nationale de développement :</b> Population et main-d'œuvre				
<b>Réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (3.1) :</b> Les institutions et systèmes renforcés fournissent des services équitables et ouverts axés sur les personnes et basés sur des preuves et sur les besoins, en fonction du sexe et de l'âge des personnes, en particulier pour les populations les plus vulnérables, en se concentrant notamment sur le leadership des femmes dans les processus de prise de décision				
<b>Réalisation 4 :</b> Dynamique des populations La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes, de tous les lieux	<b>Produit 1 :</b> Amélioration des systèmes de données sur la population nationale pour une disponibilité, une analyse et une accessibilité accrues des informations basées sur des preuves concernant la dynamique des populations, pour formuler des politiques basées sur les droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nouveaux programmes et de nouvelles stratégies de développement qui s'intéressent à la dynamique des populations en prenant en compte les tendances et les prévisions lors de la définition des objectifs de développement <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 5</i></li> <li>Nombre de mécanismes et d'outils nationaux créés pour aider à la réalisation du recensement national <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 10</i></li> <li>Un système de suivi et d'évaluation de la CIPD et des objectifs de développement durable est en place <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li> </ul>	Ministères de la Planification, de la Jeunesse et de la Santé (région fédérale et région du Kurdistan) ; Bureau central des statistiques ; Bureau des statistiques de la région du Kurdistan ; Conseil supérieur de la population	8,8 millions de dollars (0,8 million provenant des ressources ordinaires et 8 millions d'autres ressources)
<b>Indicateur de réalisation :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement de la population et du logement en Iraq réalisé <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li> </ul>				